



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Poitiers



REÇU 25 AOÛT 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAÏNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La rectrice de l'académie de Poitiers
à
Madame, Monsieur le chef d'établissement

COLLEGE
JEAN MONNET
LEZAY

S/C de Monsieur l'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
De l'Education Nationale des Deux-Sèvres

Poitiers, le 26 juin 2020

Objet : Dotation budgétaire d'assistants d'éducation Rentrée 2020

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-dessous, pour l'année scolaire 2020-2021, le nombre d'ETP d'assistants d'éducation dont la rémunération est budgétée pour votre établissement :

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Division de
l'Organisation Scolaire
et de l'Enseignement
Supérieur

Bureau des moyens
Connexes à
L'enseignement et du
1^{er} degré de la Vienne

DOSES
n° 2020/223
Affaire suivie par
Mélanie BERTON-
PAIN
Téléphone
05/16/52/67/30
Courriel
[melanie.pain@
ac-poitiers.fr](mailto:melanie.pain@ac-poitiers.fr)

Adresse postale
22 rue Guillaume VII
le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Type établissement	Etablissement	Ville	Dotation Assedus
COLLEGE	JEAN MONNET	LEZAY	3,75

Vous veillerez à ne procéder à aucun recrutement vous conduisant à avoir un nombre d'ETP d'assistant d'éducation supérieur à cette dotation.

Les moyens de remplacement des assistants d'éducation absents (congé maladie, congé maternité...) sont gérés par le bureau de la DOSES 1. Ces moyens vous seront délégués après application d'un délai de carence de 15 jours suivants la date du début de l'absence (sauf si présence d'un internat dans l'établissement). Ils permettent le recrutement d'un assistant d'éducation remplaçant pendant la durée de l'absence, à l'exclusion des périodes de vacances scolaires.

Pour toute demande de remplacement durant l'année scolaire, je vous remercie de bien vouloir utiliser l'adresse fonctionnelle suivante : remplacement-aed@ac-poitiers.fr en précisant les Nom, Prénom, quotité de service, dates d'absence de l'assistant d'éducation concerné, et en joignant une pièce justificative (arrêt de travail ou certificat).

Pour rappel, le vademecum des assistants d'éducation est disponible et consultable sous l'intranet, rubrique gestion des personnels.

Le service de la DOSES 1 se tient à votre disposition pour toute autre précision.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques 

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers